



3 place de la Mairie  
74250 MARCELLAZ en FAUCIGNY  
Tél. 04 50 31 46 95

**Procès verbal de la réunion du  
Conseil Communautaire  
Du lundi 11 février 2013  
Mairie de MARCELLAZ en FAUCIGNY**

Date de la convocation	: le 04 février 2013
Nombre de délégués en exercice	: 22
Nombre de délégués présents	: 18
Nombre de délégués donnant pouvoir	: 1
Nombre de délégués votants	: 19

**Présents** : Mesdames/Messieurs - BARREAU Stéphane, BOURDES Françoise, BOSSON Fernand, CHAPUIS Bernard, CHENEVAL Laurette, DUVAL Jean-Jacques, GRIGNOLA Danielle, FOREL Bruno, GAVILLET Léon, GARDE Gérard, GRIVAZ Etienne, MAGREAULT Fabrice, MILESI Gérard, PELISSIER Philippe, PELLISSON Yves, PERRET Gilles, POCHAT-BARON Pascal, RANVEL Claudine, REVUZ Daniel.

**Délégué donnant pouvoir** : Monsieur Bernard CHATEL à Madame Danielle GRIGNOLA.

**Absents excusés** : Mesdames/Messieurs - BUCHACA Joël, CHAFFARD Christine, CHAMBON Stéphane, CHATEL Bernard, DECROUX Rémy, DUVAL Jean-Jacques, FOLLEA Dominique, MAADOUNE Françoise, MAURICE DEMOURIOUX Philippe, MEYNET-CORDONNIER Max, PELISSON Jean, PITTET Serge, VUAGNOUX Daniel.

**Assistent** : Messieurs - BERTHIER Yvon, RICOTTI Pierre.

## ORDRE DU JOUR

### **Election à l'unanimité de Mme Claudine RANVEL en qualité de secrétaire de séance.**

Monsieur FOREL interroge les membres du Conseil Communautaire sur les éventuelles remarques et modifications à apporter au procès verbal de la séance de décembre dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. est approuvé à l'unanimité de ses membres.

Monsieur DUVAL Jean-Jacques informe l'assemblée que le Conseil Municipal de Peillonex se réunissant de manière extraordinaire ce soir, il sera dans l'obligation de quitter l'assemblée à 20h15. Il prie l'assemblée de bien vouloir l'en excuser.

### **Information sur les décisions du Président prises par délégation du conseil**

Aucune décision n'a été prise par le Président dans le cadre de sa délégation.

## **1. Finances – Débat d'Orientations Budgétaires**

Monsieur FOREL rappelle que le Conseil Communautaire de la CC4R est tenu, du fait de l'appartenance d'une Commune de plus de 3500 habitants, en l'occurrence Viuz-en-Sallaz, de tenir un débat d'orientations budgétaires au maximum 2 mois avant le vote du budget primitif de l'année n+1.





Les recettes fiscales devraient quant à elles légèrement augmenter en 2013 du fait notamment de l'augmentation des bases.

Il est proposé aux conseillers communautaires de ne pas augmenter les taux d'imposition pour cette année 2013.

L'ensemble du Conseil Communautaire accepte cette proposition.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il est précisé que les prévisions relatives aux charges à caractère générale sont identiques au montant inscrit au budget 2012.

Du fait du transfert de la compétence « gestion du lac du Môle », la Communauté de Communes se voit transférer les charges relatives aux emprunts en intérêts et en capital.

Il est souligné que la participation versée au FNGIR est supérieure aux recettes perçues au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Enfin, Monsieur FOREL présente la répartition de charges inscrites sur le chapitre 65. Ce chapitre budgétaire reprend les compétences transférées en 2012 dans le lors du projet de territoire.

S'agissant de la thématique des transports scolaires, Monsieur FOREL précise qu'une dépense est prévue du fait de l'éventuel transfert de cette compétence en intercommunalité courant 2013.

En effet, la compétence transport ayant été transférée au Syndicat Mixte des 4 CC, il appartiendrait aux 4 Communauté de Communes de prendre en charge cette gestion. Un budget est toutefois en cours d'élaboration au Syndicat de transport scolaire de St-Jeoire en attendant de pouvoir procéder au transfert de cette compétence.

Monsieur FOREL indique que le sous préfet de Bonneville souhaitait une intégration du Syndicat de St-Jeoire à compter du 1<sup>er</sup> février 2013. Compte tenu des délais et des démarches nécessaires à cette insertion, un courrier a été adressé à l'attention de Monsieur le Préfet, demandant à ce qu'un délai soit accordé aux EPCI concernés pour la régularisation de cette compétence.

Concernant la MJCI, le montant de la participation de la CC4R a été fixé à 184 000€ par an abondé de la prestation CAF versée dans le cadre du CEJ, soit environ 7500€ pour l'année 2013. Il est rappelé que la CC4R ne compensera pas la dégressivité de la subvention du CEJ.

Un tableau schématisant la répartition des dépenses par thématique et compétences gérées par la CC4R est présenté.

Il est également relevé, concernant la Capacité d'Autofinancement Nette de la CC4R qu'à ressources constantes, celle-ci sera en nette diminution en 2013 pour atteindre 148 854€.

Aussi, les capacités de réserves d'investissement sont inférieures à 200 000€ par an. L'une des solutions est donc de procéder au transfert de la compétence « déchets » et des recettes qui sont affectées à cette compétence.

Par ailleurs, la Dotation Globale de Fonctionnement serait abondée du fait de ce transfert. Une estimation avait été présentée et serait d'environ 110 000€ par an.

Monsieur CHAPUIS rappelle que la plupart des communautés de communes du territoire assurent cette compétence déchet et perçoivent donc une DGF plus importante.

Le tableau comparatif des Communautés de Communes vient confirmer cette remarque.

Monsieur BOSSON s'interroge sur la répartition de la DGF entre les Communes et la Communauté de Communes.

Il ne s'agit pas d'une répartition strictement proportionnelle. En effet, auparavant, l'Etat bonifiait la DGF pour les collectivités. Aujourd'hui la DGF étant gelée, la seule possibilité permettant à la CC4R d'augmenter la DGF serait de procéder au transfert de compétences générant par la même, un transfert de ressources et donc une augmentation du coefficient d'intégration fiscal.

Monsieur MILESI s'interroge sur les recettes de certaines communautés de communes qui semblent peu en adéquation avec les dépenses.

Il est répondu que seules les recettes fiscales figurent au titre des recettes listées dans le tableau.

En effet, un écart entre les dépenses et les recettes peut être constaté car les recettes liées à la TEOM par exemple ne sont pas intégrées dans ce tableau.

Pour information, toutes ces données ont été collectées sur le site [www.colloc.bercy.gouv.fr/](http://www.colloc.bercy.gouv.fr/)

Il est important que la prise de compétence déchets, si elle doit être transférée ait un impact progressif sur l'usager notamment au niveau de leur contribution financière.

Le tableau suivant vient présenter l'impact du transfert de compétences sur les finances des communes de la CC4R.

Le tableau démontre que plus une commune était investie au niveau intercommunal, plus l'allègement sur les finances de la commune est important.

Monsieur MILESI aurait souhaité que soit présenté le ratio exact de la participation des citoyens des communes au regard des 4 taxes.

Monsieur PELISSIER ajoute que ce calcul devra également prendre en compte les bases appliquées sur les différentes communes. Il n'est pas garanti selon lui que le rapport par habitant en terme de participation soit plus élevé dans les grandes communes que dans les petites.

Aussi, un citoyen peut être amené à participer dans les mêmes montants qu'il réside sur la commune d'Onnion ou de Fillinges si les bases sont les mêmes.

Monsieur BOSSON s'interroge sur les disparités des bases qui peuvent être constatées sur le territoire de la CC4R.

Monsieur FOREL demande aux services de la Communauté de Communes de procéder à ce calcul et de le présenter lors de la prochaine réunion d'élus.

Lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire, le compte de gestion et le compte administratif seront présentés et soumis au vote du Conseil Communautaire. Le budget sera voté pour sa part, le 25 mars.

Monsieur FOREL indique également que lors de la prochaine réunion du Conseil, la question de la représentativité des élus des communes au sein du conseil communautaire devra être abordée.

Cette nouvelle mesure aura pour effet de prendre en compte la population des communes pour l'attribution des sièges. En effet, une répartition devra être soumise et votée par les communes, à la majorité qualifiée, avant le 30 juin.

## **2. Modification des statuts du SM3A : Délibération sur l'élargissement de l'objet des statuts, l'intégration de nouveaux EPCI et la création de nouvelles cartes**

Depuis plus d'un an, le SM3A a engagé des démarches d'évolution de ses missions en lien avec les attentes du territoire. Cette dynamique devrait se poursuivre à l'avenir, induisant d'autres modifications de statuts.

Lors de sa séance du 29 novembre 2012, le Comité Syndical a approuvé le projet de nouveaux statuts, engageant ainsi une deuxième procédure de modification après celle intervenue en début d'année dernière.

Cette évolution porte à la fois sur :

- L'élargissement de l'objet du Syndicat aux questions environnementales (eau, air, sol, biodiversité,..),
- L'intégration du Syndicat d'aménagement du Borne, de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix et de la Communauté de Communes Pays Mont-Blanc en lieu et place du Syndicat Mixte du même nom ainsi que la Communauté de Communes Cluses, Arve et Montagne.
- La création de trois nouvelles cartes correspondant à la gestion du Borne et de ses affluents pour la première, la gestion de cours d'eau et des milieux aquatiques du Pays du Mont-Blanc pour la seconde et la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc pour la troisième.

Conformément aux dispositions du CGCT (en particulier les articles L5211-17 et L5211-18), les structures déjà membres du SM3A sont désormais invitées à faire connaître leur position sur cette modification statutaire et sur l'adhésion des intercommunalités citées ci-avant.

Chaque structure dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer à compter de la notification de la délibération du SM3A.

A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Monsieur PELISSIER relève une erreur au sein du document puisque le Syndicat de Bellecombes a été transformé en Syndicat de Bellecombes Rocailles au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Cette modification sera communiquée aux services du SM3A pour l'intégrer dans les nouveaux statuts du SM3A.

Il est précisé que la délibération du SM3A a été prise en novembre, avant la modification de statuts du Syndicat de Bellecombes.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité de ses membres les modifications de statuts du SM3A.**

### **3. Espaces Naturelles Sensibles : Délibération autorisant le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Haute-Savoie pour l'animation du Site du lac du Môle**

Le Conseil Général de Haute-Savoie renouvèle l'opération de valorisation des Espaces Naturels auprès du grand public. Un vaste programme de plus de 160 animations sur une soixantaine de sites a remporté un grand succès auprès du public en 2012.

L'Édition d'un livret de découverte et une campagne de presse départementale ont largement participé à ce succès.

Le Conseil Général a sollicité la CC4R en tant que gestionnaire du Lac du Môle pour la mise en place d'actions de découverte du site auprès du grand public.

Ces actions peuvent faire l'objet de financement hauteur de 100% HT du montant total de l'action avec un plafond fixé à 2000€ pour ce site classé en Espace Naturel Sensible de Nature Ordinaire.

Dans le cadre de la Convention de partenariat avec Paysalp, des animations sont prévues sur les différents sites de la CC4R dont le lac du Môle.

A ce titre, l'association Paysalp propose le projet « les petits monstres du lac du Môle », parcours déambulatoire avec différents intervenants et ateliers scientifiques permettant la découverte de la faune, flore et légendes du lac.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité de ses membres le projet d'animation proposé par l'association Eco-musée PAYSALP et autorise Mr le Président à solliciter auprès du CG74 la subvention afférente.**

### **4. Mise à disposition des chapiteaux et gestion du matériel**

Depuis plus de 10 années maintenant, la Communauté de Communes met gratuitement à disposition de ses communes membres et de leurs associations, du matériel pour l'organisation de festivités se déroulant sur le territoire.

L'organisation retenue à l'époque pour assurer cette gestion à 5 communes a été de confier la maintenance et le transport des remorques et chapiteaux au service technique de Viuz-en-Sallaz.

Depuis, la Communauté de Communes s'est agrandie et a fait l'acquisition de plusieurs chapiteaux et remorques au regard de la demande grandissante des associations du territoire.

Il est vrai que l'activité associative du territoire est très importante ce qui représente un véritable avantage pour l'animation et le dynamisme des 11 communes

Cependant, les chapiteaux et remorques acquis au cours de ces années présentent aujourd'hui des traces de vétusté, même pour les plus récents d'entre eux, engendrant ainsi des risques au niveau de la sécurité et donc de la responsabilité de la CC4R.

Par ailleurs, du fait du nombre important de prêts, il devient difficile de contrôler les chapiteaux et remorques après chaque mise à disposition. L'organisation actuelle basée sur la confiance et le respect semble montrer ses limites et n'est plus tenable pour les agents des services techniques de Viuz-en-Sallaz mais également pour la communauté de communes qui ne dispose ni d'agents dédiés ni de locaux pour assurer le stockage du matériel.

Aussi, lors de la réunion exceptionnelle du Bureau des Maires du 29 janvier il a été proposé de cesser cette mise à disposition dès aujourd'hui dans l'attente de pouvoir proposer une solution à ce dossier.

Monsieur FOREL présente une proposition d'organisation qui a été émise lors de la réunion du bureau des vice-présidents.

Les chapiteaux et remorques présentant un état décent seraient répartis entre toutes les communes, hormis celles de Fillinges, St-Jeoire et Viuz-en-Sallaz, selon 4 secteurs :

- Onnion et Mégevette,
- Marcellaz et Faucigny,
- St-Jean de Tholome et Peillonex
- La Tour et Ville en Sallaz.

Il appartiendra aux communes d'instaurer, au sein de chacun des secteurs, une organisation visant à assurer le stockage, le transport et le prêt du matériel cédé par la Communauté de Communes.

Monsieur MAGREULT se demande si des cautions avaient été demandées aux utilisateurs. Monsieur FOREL répond qu'aucune caution n'était demandée jusqu'à présent pour des raisons d'organisation. En effet, il aurait fallu que le contrôle se fasse à chaque réservation et après chaque retour de matériel sur les chapiteaux montés.

Monsieur GARDE estime cette proposition dommageable pour les associations et pour les services techniques des communes.

Plusieurs propositions sont formulées par les élus présents. Cependant, au regard des considérations légales, financières ou humaines, l'option tendant à répartir les chapiteaux entre les communes reste la plus appropriée.

Il reviendra ensuite de déterminer combien de chapiteaux nécessitent des réparations avant la répartition aux communes.

Monsieur CHATEL s'est proposé d'organiser ce diagnostic.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

**POUR : 16**

**ABSTENTION : 2 (Messieurs Gérard GARDE et Fabrice MAGREULT)**

**CONTRE : 1 (Monsieur Fernand BOSSON)**

**DECIDE la cessation de la mise à disposition des chapiteaux de la Communauté de Communes aux Communes membres de la CC4R et à leurs associations ;**

**DECIDE la cession du matériel défini aux communes de la CC4R.**

## **5. Questions diverses**

- ✓ **Installation des macarons CC4R sur les panneaux d'entrée et de sortie de ville des communes du territoire**

Monsieur FOREL informe les élus ici-présents que l'association ALVEOLE va commencer la pose des macarons permettant d'identifier les communes de la CC4R sur le territoire.

### ✓ **Visite du site de méthanisation**

Visite prévue le 26 mars à Lavigny en Suisse organisée par GRDF (gaz et réseau de France).

### ✓ **Rencontre avec les bibliothèques du territoire**

Une réunion a été organisée avec les bibliothécaires et bénévoles du territoire afin de présenter le réseau Genevois Biblio auquel adhère aujourd'hui la CC4R pour l'ensemble des bibliothèques du territoire.

Lors de la prochaine commission culture, la question de l'intervention de la CC4R dans la compétence « lecture publique » sera abordée.

De même, une visite sera organisée en partenariat avec Savoie Biblio dans chacune des bibliothèques de la CC4R afin de dresser un diagnostic du territoire et de recenser les différents modes d'organisation, les besoins, les points forts de la structure,...

Plusieurs bibliothèques n'étaient pas représentées lors de la réunion du 16 janvier ; aussi, un certain nombre d'informations semblent ne pas être passées. Monsieur PERRET suggère l'idée d'envoyer les convocations à ces réunions en mairie également afin que l'information circule davantage.

### ✓ **Information sur les réunions à venir**

- Rencontre avec les bibliothèques dans le cadre du diagnostic des bibliothèques à organiser avec Savoie biblio – dates à fixer,
- Conseil d'administration de la MJCI 12 février
- ALVEOLE réunion collective le 13 février
- Rencontre EXCOFFIER Bilan déchèteries 2012 le 14 février
- ENS COPIL le 14 février
- Bureau du SM4CC le 15 février
- Commission GIFFRE/RISSE le 15 février
- Conseil Syndical du SM4CC à la CCPR le 1<sup>er</sup> mars
- Visite de la chaufferie ALVEOLE de St-Pierre en Faucigny le 05 mars

### ✓ **Point sur la déchèterie**

Monsieur MILESI fait état de quelques dysfonctionnements mentionnés lors de sa dernière visite en déchèterie.

Ces points devront être rapportés aux services de la CC4R.

### ✓ **Réforme des rythmes scolaires**

Monsieur GRIVAZ s'interroge sur la décision de communes de la CC4R d'appliquer ou non la réforme à la rentrée scolaire 2013-2014. Toutes les communes ne se sont pas encore positionnées sur ce point.